

VIVRE EN BORD DE BAIE

Réunion en mairie d'Hillion / jeudi 9/5/2019

Présents : M. le Maire, Serge Hamon, M. David de SBAA, M. Carpiet de SBAA, Jean-Yves Cabaret, Cédric Gloaguen, Alain Helbert, Sylvain Lelièvre pour le CA de Vivre en Bord de baie, et 12 propriétaires de digues privées.

Seulement 13 propriétaires de digues privées (en incluant Cédric Gloaguen) sont présents sur les 28 recensés par la mairie.

M. le Maire présente la soirée :

- Présentation de la GEMAPI et des servitudes
- Comment envisager le rattachement au domaine public des digues privées.

M. David directeur des services techniques GEMAPI à SBAA

L'exposé est le même que celui présenté le 14/1/2019, un compte-rendu est présent sur le site de l'association : <https://www.vivreenborddebaie.fr/?adherents/nos-digues>

Quelques points forts pour rappel :

La taxe GEMAPI sera payée par les habitants des 32 communes de l'agglomération (150 000 habitants).

Le système d'endiguement, de classe C, est unique de Boutdeville (Langueux) à Pissoison (Hillion), la population protégée est de 622 habitants.

Le propriétaire d'une digue privée aura des servitudes, il ne pourra pas s'opposer à la réalisation de travaux et sera responsable en cas de défaillance de sa digue (à hauteur des aléas qui auront été prévus).

L'étude de dangers sera réalisée entre l'été 2019 et l'été 2020 et le **choix des niveaux de protection** à l'automne 2020.

A la fin de l'étude (donc en 2020) un choix politique sera fait pour les digues privées à l'échelle des 32 communes :

- acquisition foncière ou pas ?
- prise en charge de l'entretien et des travaux ou pas ?

Interventions de la salle

Nombreuses interventions concernant les inondations, leurs causes, la relation ou pas entre les marées et les inondations par l'eau douce, qui sont une préoccupation majeure.

Des réactions sur le côté trop "administratif" de la présentation de la GEMAPI, alors que l'on est devant un problème humain, avec des drames à chaque inondation.

Des questions concernant le rachat éventuel de terrains, l'emprise de la digue, les accès pour l'entretien.

Questions à M. le Maire

La commune peut-elle réaliser elle même l'acquisition des digues privées d'Hillion ?

Réponse : la demande a été faite (à SBAA) mais la loi ne le permet pas car la compétence revenant à l'agglomération les digues doivent être acquises par l'agglomération.

Quel va être le calendrier ?

Réponse : des rencontres individuelles vont être organisées avec les propriétaires de digues privées sur la commune, avant la fin de l'étude de dangers.

Durée de la réunion 1h50

le CA de Vivre en Bord de Baie